

ALIAPUR

L'ESSENTIEL 2025

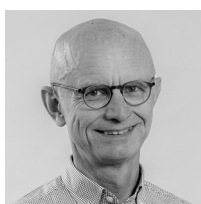
CHIFFRES CLÉS ET POINTS MARQUANTS DE L'ACTIVITÉ



ÉDITO



Véronique Giraud
Présidente



Mathieu Chardin
Directeur général

Depuis 2003, Aliapur collecte et valorise 100 % des pneus mis sur le marché, illustrant ainsi le sens des responsabilités environnementales de l'ensemble de la filière pneumatique. Cette réussite repose sur l'engagement de nos partenaires et de nos collaborateurs, qu'ils en soient ici sincèrement remerciés.

L'année 2025, seconde année de notre agrément, aura été marquée par deux faits majeurs. Le premier concerne la décision prise conjointement par Aliapur, FRP et le Syndicat du Pneu d'engager un recours devant le Tribunal des activités économiques de Paris à l'encontre d'une entreprise qui, malgré de nombreux rappels à l'ordre, continue à commercialiser des pneus sans s'acquitter de l'éco-contribution. Cette action répond à une difficulté croissante : l'application des réglementations nationales à des opérateurs établis à l'étranger. En première instance, le Tribunal nous a donné raison en considérant que le non-respect de cette réglementation constituait une faute relevant de la concurrence déloyale. Comme de nombreux éco-organismes européens confrontés à des situations similaires, nous attendons désormais la confirmation de cette décision en appel.

Le second fait marquant de l'année réside, paradoxalement, dans un courrier de la DGPR relatif à la non-atteinte d'un objectif réglementaire. Si l'administration souligne qu'un seul objectif — le taux de rechapage des pneus pour véhicules légers — n'a pas été atteint, elle confirme également, par là même, qu'Aliapur satisfait à l'ensemble de ses nombreuses autres obligations réglementaires.

Aliapur respecte et continuera de respecter la loi mais demeurera attentif à ce que les ressources des éco-organismes ne soient pas assimilées à des réserves financières mobilisables par une puissance publique sous contrainte budgétaire. La frontière entre financement affecté et fiscalité doit demeurer claire. Préserver la lisibilité et la cohérence du système est essentiel. À défaut, c'est la confiance dans les mécanismes de la transition écologique qui pourrait être fragilisée.



Une présidente prorogée

Le conseil d'administration d'Aliapur a décidé de proroger le mandat de la présidente. Véronique Giraud continuera ainsi à représenter notre éco-organisme.



Broyats en barges

Pour réduire l'impact environnemental du transport de broyats vers les différents sites de valorisation, Aliapur a de plus en plus recours aux barges fluviales. Ce fut le cas en novembre où 1600 tonnes sont passées d'une barge à un navire à destination de la Turquie.

Qui sommes nous ?

Aliapur est un éco-organisme agréé en charge de la collecte et de la valorisation des pneus usagés. Il assure pour ses adhérents un recyclage éco-responsable à coûts maîtrisés.

Équilibre, conformité et qualité

L'année 2025 – seconde année sous agrément – s'inscrit dans la continuité de 2024.

L'équilibre financier est maintenu et la collecte reste pleinement conforme à nos obligations réglementaires, tout en apportant un service de qualité aux détenteurs.

AGRÈMENT : AN II

Le taux de collecte atteint 101,4 %, avec 427 246 tonnes collectées pour 421 479 tonnes financées, soit 5 765 tonnes au-delà de nos obligations réglementaires. Un résultat qui confirme la solidité opérationnelle d'Aliapur, son engagement constant en faveur d'une gestion responsable des pneumatiques usagés, mais aussi de son attention à sa responsabilité environnementale.

L'année 2025 marque également la mise en oeuvre de l'éco-modulation de l'éco-contribution, désormais ajustée selon les performances environnementales des pneus mis sur le marché : présence de substances dangereuses ou part de matériaux recyclés. Les pneus les moins vertueux sont majorés, afin d'inciter les producteurs à améliorer la conception de leurs produits.

C.A. EN HAUSSE, RÉSULTATS À L'ÉQUILIBRE

Sur le plan financier, Aliapur confirme sa trajectoire d'équilibre. Avec un chiffre d'affaires de 89,2 M€ et un résultat net de +0,1 M€ - un éco-organisme ne doit

pas faire de bénéfice - l'exercice 2025 illustre une nouvelle fois la robustesse de notre modèle économique. Depuis plus de vingt ans, la filière démontre sa capacité à absorber les évolutions réglementaires tout en maintenant une éco-contribution maîtrisée pour les metteurs en marché.

Parmi les évolutions de l'année figure l'intégration du traitement des pneus pleins, qui a conduit à la création d'une nouvelle catégorie de pneus : la catégorie G. Nouvelle contribution, nouveaux détenteurs et nouvelles filières de valorisation, l'impact financier reste toutefois limité, avec 3 100 tonnes collectées sur l'année.

Dans les Drom-Com, les dispositifs opérationnels en Guadeloupe, Martinique et Réunion sont actuellement complétés par Saint-Martin et Mayotte. Si l'éco-contribution y demeure identique à celle appliquée dans l'Hexagone, les coûts de traitement et logistiques y sont en moyenne deux fois supérieurs. En 2025, cette spécificité représente 2,3 M€ de charges additionnelles.

Concernant les pneus utilisés pour l'ensilage, la décision du Conseil d'État et l'arrêt des collectes en juin 2025 décidé unilatéralement par les organisations

agricoles ont modifié le plan initialement prévu. Au total, 10 858 tonnes auront été traitées sur les 40 000 tonnes potentielles pour un coût dépassant 1,6 M€.

Les dépenses consacrées à la R&D et à la communication (respectivement fixées par le cahier des charges à 2 % et 1 % des éco-contributions) ont atteint 2,2 M€.

Les travaux de recherche se concentrent notamment sur de nouvelles voies de valorisation, parmi lesquelles la pyrolyse, aujourd'hui identifiée comme une technologie prometteuse pour la filière.

UNE ÉQUIPE RENFORCÉE

Au total, les surcoûts liés aux évolutions de la filière atteignent 4,4 M€ en 2025, en légère baisse par rapport à 2024, principalement en raison d'une sur-collecte moins importante que l'année précédente.

L'effectif atteint désormais 29 salariés, avec trois recrutements réalisés en 2025. Cette évolution reflète l'adaptation progressive de nos moyens aux nouvelles réalités de la filière : relations avec les collectivités, gestion des dépôts illégaux et sauvages ou encore traitement des pneus pleins.

BILAN 2025 EN K€

Immobilisations	1 107	Produits constatés d'avance	1 142
Autres créances	4 784	Dettes fournisseurs	23 212
Créances clients	17 837	Dettes fiscales et sociales	3 859
Trésorerie	17 655	Capitaux propres	5 846
		Provisions	7 324
ACTIF	41 383	PASSIF	41 383

RÉSULTATS FINANCIERS 2025 EN K€

	2025	2024
Produits d'exploitation	89 184	84 938
Exploitation de sous-traitance	-82 658	-80 290
Personnel, dotations, impôts et autres charges	-6 380	-4 429
Résultat net	146	219

SOUTIEN AUX COLLECTIVITÉS LOCALES

284, c'est le nombre de contrats type qui ont été signés par des établissements publics de coopération intercommunale en charge de la collecte ou du traitement des déchets avec Aliapur. Cette relation contractuelle fait partie des nouveautés liées à l'agrément et permet de clarifier les responsabilités croisées : types de pneus acceptés en déchèterie, prise en charge des dépôts sauvages et illégaux, mise à disposition d'équipements de sécurité, mais aussi soutien financier aux collectivités impliquées dans le service public de gestion des déchets.

COUP D'ARRÊT POUR L'ENSILAGE

Le conseil d'Etat l'a rappelé dans sa décision du 25 mars 2025. Les éco-organismes ont droit à une "juste rémunération" pour le traitement des pneumatiques d'ensilage. Le contrat type conserve donc le principe d'une collecte gratuite mais intègre désormais une facturation du traitement à hauteur de 82 euros la tonne. Cette proposition s'inscrit dans la droite ligne des opérations de résorption de pneus d'ensilage dont le coût a toujours été partagé depuis plus de 10 ans entre les producteurs et leurs éco-organismes, l'Etat et le monde agricole. Pourtant, le principal syndicat agricole semble ne pas avoir accepté



l'analyse de la haute juridiction administrative et aurait donné des consignes pour arrêter toute nouvelle opération. Alors qu'Aliapur, conformément à son cahier des charges, s'apprêtait à collecter et traiter quelque 30 000 tonnes de pneus d'ensilage en 2025. Seules 11 000 tonnes l'ont été dans 26 départements. Une situation regrettable pour le monde agricole et pour l'environnement dont la filière ne peut aucunement être tenue pour responsable.

5 actionnaires

748 clients nous font confiance

14
manufacturiers

50
constructeurs

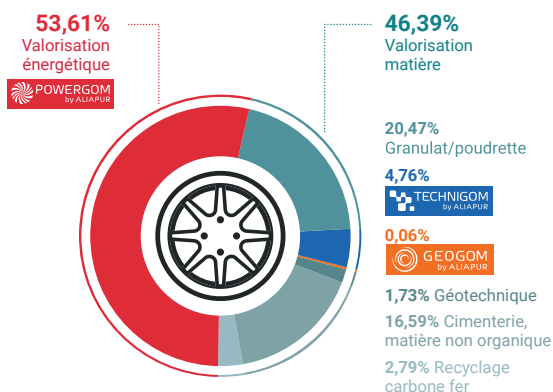
29
Acteurs de la vente en ligne

655
professionnels de l'automobile

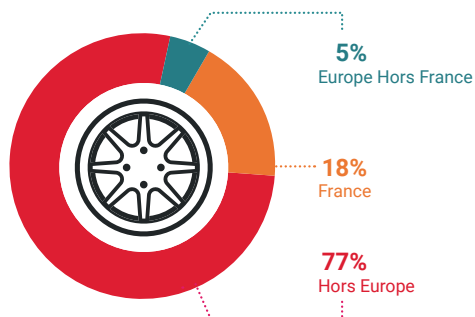
ALIAPUR
COLLECTE RECYCLAGE DE VOS PNEUS

COMMENT SONT VALORISÉS LES PNEUS COLLECTÉS ?

Répartition par type

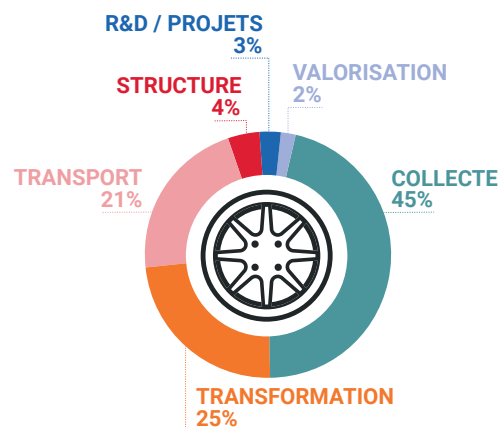


Répartition par destination



COMMENT EST UTILISÉE L'ÉCO-CONTRIBUTION ?

Répartition des coûts en 2025 pour 1,44€*



*En 2025, et conformément à la loi, l'éco-contribution est modulée selon la performance environnementale des pneumatiques mis sur le marché. Le barème pour un véhicule léger s'échelonne de 1,28 à 1,76 euros.

LES DONNÉES CLÉS

427 246
TONNES DE PNEUS
ONT ÉTÉ COLLECTÉES EN 2025*

* Métropole et Drom Com

34 725
PROFESSIONNELS DE L'AUTOMOBILE

1702 TONNES COLLECTÉES / JOUR

UNE COLLECTE TOUTES LES
38 SEC.



Signalpneu.fr

by Aliapur

Si le code de l'environnement est clair sur les conditions dans lesquelles un éco-organisme doit résorber un dépôt illégal de déchets de pneu – masse minimale d'une tonne sur un espace public dont le détenteur reste inconnu – les modalités d'action sont souvent méconnues des élus locaux. La mise en ligne du site signalpneu.fr by Aliapur début 2026 répond à cette difficulté. Désormais, chaque "personne publique" peut facilement signaler un dépôt de pneu, déployer les moyens pour identifier son auteur et dresser une amende administrative. Tous les signalements sont suivis quotidiennement par Aliapur et la durée moyenne de résorption est désormais de 15 jours. Un engagement supplémentaire pour notre environnement.

Contrôle et auto-contrôle

L'administration a validé en 2025 le projet de plan d'auto-contrôle périodique reposant sur des audits indépendants réguliers du respect des obligations de notre cahier des charges. Un dispositif complexe qui oblige toutes les directions d'Aliapur à suivre 80 points de contrôle, à produire des documents attestant de la réalisation des objectifs ou à identifier des moyens pour les atteindre. Cette masse d'information est ensuite auditée par le cabinet D2B consultants, un organisme de contrôle accrédité par le Comité français d'accréditation (COFRAC). La synthèse des conclusions de ces audits fera l'objet d'une publication officielle, dans le respect des secrets protégés par la loi au cours du second semestre 2026. Cet auto-contrôle s'ajoute à la vigilance de la direction générale de la prévention des risques (DGPR) qui ne manque pas de rappeler aux éco-organismes les éventuelles non atteintes de leurs objectifs.

Éco-contribution maîtrisée

En 2026, l'éco-contribution d'Aliapur est identique à celle de 2025.

Éco-contribution éco-modulée	CRITÈRES D'ÉCO-MODULATION À SATISFAIRE			
	Présence de SVHC et autres* supérieure à 0,1%	Présence de SVHC et autres* inférieure à 0,1%		
2026	Taux de matière recyclée inférieur à 15%		Taux de matière recyclée entre 15% et 10%	Taux de matière recyclée supérieur à 10%
Catégorie et types de pneumatiques	PÉNALITÉ HT + 10%	ÉCO-CONTRIBUTION DE BASE HT (base 100)	PRIME NIVEAU 1 HT - 10%	PRIME NIVEAU 2 HT - 20%
A VÉHICULES LÉGERS	1,76 €	1,60 €	1,44 €	1,28 €
B POIDS LOURDS	13,42 €	12,20 €	10,98 €	9,76 €
C AGRAIRES	32,23 €	29,30 €	26,37 €	23,44 €
D MÉCANIQUE CIVIL	89,54 €	81,40 €	73,26 €	65,12 €
E 2 ROUES	0,97 €	0,89 €	0,80 €	0,71 €
F AVIONS	6,93 €	6,30 €	5,67 €	5,04 €
G PNEUS PLEINS	9,77 €	8,89 €	8,00 €	7,11 €

* On entend ici comme substances dangereuses les SVHC (substances of very high concern – substances extrêmement préoccupantes) définies par la réglementation européenne REACH ainsi que celles présentant un niveau de préoccupation comparable.

